

LES PRISONS DE PARIS

SOUS LA COMMUNE

LA MORT DES OTAGES

(Suite)

La rage du meurtre avait saisi les gens de la Commune. Les gardes nationaux n'obéissaient plus qu'à eux-mêmes, soupçonneux, ne comprenant rien à leur défaite, car on leur avait promis la victoire — criant à la trahison dès qu'un projectile tombait au milieu d'eux, farouches et pris du besoin de tuer. Dans la matinée du 24, un officier qui avait été attaché à l'état-major de Cluseret fait effort pour arriver jusqu'à la mairie du XI^e arrondissement. Aux barricades, on l'arrête pour qu'il aide à porter des pavés ; il a beau dire qu'il a des ordres à transmettre et parler de son grade qui doit être respecté, on lui crie :

« Aujourd'hui il n'y a plus de galons ! »

Quelqu'un dit :

« C'est un traître, il est vendu à Versailles. »

On le saisit, on le traîne dans une boutique, on le juge, il est condamné à être dégradé et à servir comme simple soldat ; il répond que ça lui est indifférent, et d'emblée on le proclame capitaine. Cette farce qui n'était que grotesque, tourne subitement au sinistre. Le malheureux sortit ; dès qu'il reparut sur le boulevard Voltaire, on lui cria qu'il était un Versaillais : il fut entraîné dans un terrain vague et tué à coups de fusils. C'était le comte de Beaufort ; on est surpris de sa qualité et on se demande ce qu'il faisait dans cette galère. En regardant de très-près dans cette histoire, on découvrirait peut-être qu'elle eut une amourette pour début et une vengeance particulière pour dénouement.

Delescluze, délégué à la guerre, Ferré, délégué à la sûreté générale, s'étaient donc établis à la mairie du XI^e arrondissement. Des membres du comité de salut public et de la Commune les assistaient. Ces hommes sentaient que tout était fini ; ils n'avaient rien su faire de leur victoire, ils ne se résignaient pas à accepter leur défaite et rêvaient de disparaître dans quelque épouvantable écoulement. Gabriel Ranvier vomissait son fiel et demandait qu'on fit « un exemple, » c'est-à-dire que l'on dépassât toute borne de cruauté. Ce fut alors sans doute que le massacre des otages fut résolu. Delescluze se mêla-t-il à cette odieuse délibération ? On ne le sait ; c'était un sectaire très-capable de commettre un crime politique qui pût servir sa cause, mais qui devait hésiter à commettre un crime inutile qui ne pouvait que la rendre méprisante et compromettre l'avenir. S'il a jugé l'exécution des otages au seul point de vue de l'intérêt radical, il a dû la trouver criminellement bête, et cependant il n'avait rien fait pour essayer de sauver le comte de Beaufort, qu'il regarda froidement fusiller.

Là, dans cette mairie encombrée d'officiers qui venaient demander de l'argent, de blessés qu'on apportait, de munitions entassées partout, de tonneaux de vin, que l'on rouait à côté des tonneaux de pétrole et des tonneaux de poudre, au milieu du brouhaha des batailles et des clameurs de cent personnes criant à la fois, on établit une cour martiale. Un vieillard inconnu et qui était, dit-on, sordide, un officier fédéré qui, dit-on, était ivre, s'assirent gravement et composèrent un tribunal sous la présidence de Gustave-Ernest Genton, un ancien menuisier, ayant un peu sculpté sur bois, dont la Commune avait fait un magistrat et qu'à la dernière heure elle transformait en président d'une cour martiale. Qu'une cour martiale soit instituée par une insurrection pour se débarrasser d'adversaires pris les armes à la main, cela peut jusqu'à un certain point s'expliquer ; mais juger et faire exécuter des prêtres, des magistrats arrêtés depuis deux mois, qui n'ont même pas eu la possibilité de combattre la révolte, cela est incompréhensible et demeure un des faits les plus scandaleusement extraordinaires de l'histoire.

Genton n'en présida pas moins, comme s'il eût fait la chose la plus simple du monde ; c'était un lourd garçon, ordinairement paresseux, de taille petite, épais, gros, de face brutale et obtuse avec les yeux saillants, la lèvre inférieure proéminente comme celle des ivrognes de profession, portant toute sa barbe et une chevelure grisonnante. Il y eut une discussion dont plus tard, devant le 6^e conseil de guerre, on essaya de se prévaloir en équivoquant. On a prétendu que le premier ordre d'exécution transmis à la Roquette concernait soixante-six otages et qu'il avait été modifié sur les instances du directeur François. C'est là une erreur. Une discussion s'éleva en effet dans le greffe de la prison, mais sur un autre objet que nous ferons connaître. La cour martiale n'était point d'accord sur le chiffre des otages que l'on devait tuer ; le nombre soixante-six fut proposé et écarté « parce que ça faisait trop d'embarras. » On s'arrêta au nombre de six : deux noms seulement furent désignés, celui de M. Bonjean et celui de l'archevêque de Paris. Le bruit se répandit rapidement parmi les fédérés qu'on allait fusiller les otages de la Grande-Roquette. Deux hommes qu'il convient de nommer, firent d'énergiques et d'inutiles efforts pour empêcher ce crime, dont leur intelligence leur permit d'apprécier la cruelle ineptie : Vermorel et Jules Vallès.

Pendant que l'on délibérait sur la destination des otages, ceux-ci avaient, comme la veille, été conduits au chemin de ronde qui leur servait de préau. Rien, extérieurement du moins, n'était modifié dans leur situation ; ils avaient eu leur distribution de vivres, avaient causé avec les surveillants et avaient été reconduits à quatre heures dans leur section. Ils avaient remarqué cependant avec une certaine surprise qu'on les avait engagés à se hâter lorsqu'ils remontaient l'escalier et que leurs cellules, au lieu de rester ouvertes jusqu'à l'heure du bouclage, avaient été fermées au verrou et à clé. Pendant la promenade, Mgr. Darboy s'était plaint d'être dans un cabanon trop étroit où il n'avait que son grabat pour s'asseoir. L'abbé de Marsy lui avait alors proposé de lui céder sa cellule, le no. 23, qui était plus spacieuse, munie d'une chaise, d'une table et même d'un petit porte-manteau. L'archevêque avait accepté ; sur le croisillon de fer qui sépare le judas de la porte, il dessina les instruments de la Passion et écrivit : *Robur mentis, viri salus*... Déjà au dépôt de la préfecture de police il avait tracé un crucifix sur le mur de la cellule qui lui avait été attribuée.

La journée eût été normale à la Grande-Roquette si, dans la matinée, on n'y eût amené quatre femmes ; ces malheureuses, conduites par des fédérés, furent poussées au greffe, et ordre fut donné de les incarcérer immédiatement. Elles venaient de la rue Oberkampf, où elles étaient restées, afin de veiller à leur maison de commerce en l'absence de leurs maris, partis pour éviter de servir la Commune ; elles avaient refusé de livrer les chevaux et voitures que l'on réquisitionnait chez elles, le cas était pendable : les quatre prisonnières furent écrouées et enfermées ensemble dans une cellule du quartier des condamnés à mort.

Entre quatre et cinq heures du soir, François était à son poste d'observation habituel, c'est-à-dire chez le marchand de vin, lorsqu'il aperçut un détachement qui, précédé par Genton, montait la rue de la Roquette ; il dit à l'ami avec lequel il buvait : « Tiens ! voilà le peloton d'exécution qui vient chez nous. » Il se leva et arriva à la prison en même temps que les fédérés, parmi lesquels on remarquait quelques hommes à casquette blanche, appartenant aux Vengeurs de Flourens, et un individu costumé — déguisé ? — en pompier. François, Genton, Vérig, deux officiers dont l'un portait l'écharpe rouge, pénétrèrent dans le greffe. François demanda : « C'est pour aujourd'hui ? » Genton répondit par un signe affirmatif. Il remit un ordre au directeur, qui le lut et le passa sans mot dire au greffier. Le greffier en prit connaissance et dit : « Le mandat est irrégulier, nous ne pouvons y don-

ner suite. » L'officier à ceinture rouge eut un geste de colère : « Est-ce que tu serais un Versaillais, toi ? » Le greffier répliqua avec beaucoup de calme que l'ordre prescrivait d'exécuter immédiatement six otages, mais que deux noms seulement étaient indiqués ; cela ne suffisait pas. Les individus condamnés à mort devaient être désignés nominativement, afin d'éviter toute erreur et pour assurer la régularité des écritures. C'est sur ce point que s'engagea la discussion dont nous avons parlé. Les fédérés qui se tenaient dans la cour, alléchés par le spectacle, accouraient dans le greffe qu'ils encombraient ; le greffier ordonna de fermer les portes et de ne plus laisser entrer personne.

Le greffier, se retranchant derrière les nécessités du service et les devoirs de sa charge, ne démentit pas de son opinion, qu'il finit par faire partager à François. Le directeur sembla pris de scrupule et dit : « Les choses doivent se passer régulièrement pour mettre ma responsabilité à couvert. » Genton céda, il demanda le livre d'érou, les noms des otages n'y avaient point été portés ; on cherchait la liste expédiée par le greffe de Mazas, on ne la retrouvait pas. L'homme à l'écharpe rouge s'impatientait fort et disait : « Eh bien ! c'est donc ici comme du temps du vieux Badingue, et l'on se moque des patriotes ; j'en ai tué qui ne m'en avaient pas tant fait ! » Enfin, la liste fut découverte sous les registres qui la cachaient. Genton se mit à l'œuvre et écrivit dans l'ordre suivant : Darboy, Bonjean, Jecker, Allard, Clerc, Ducoudray. Il s'arrêta, sembla réfléchir, et brusquement, effaça le nom de Jecker pour le remplacer par celui de l'abbé Deguerry ; puis, montrant la liste à François, il lui dit :

« Ça te convient-il comme ça ? »

François répondit :

« Ça m'est égal, si c'est approuvé. »

Genton eut un mouvement d'impatience :

« Que le diable t'emporte avec tes scrupules ! je vais au comité de salut public et je reviens tout de suite. »

Il s'éloigna, seul, en courant vers la place du Prince-Eugène.

(La suite au prochain numéro.)

RECETTES UTILES

SEL DANS LE BEURRE.—Malheureusement, la plupart de nos cultivateurs sallent leur beurre avec du gros sel, sans l'écraser parfaitement. C'est une grave erreur, qui déprécie beaucoup la valeur du beurre. Employez le beau sel fin, écrasez-le et ne mettez pas au-delà d'une once par livre, dans du beurre bien battu, de manière à faire sortir le petit lait. Ce beurre, mis dans de bons vaisseaux parfaitement étanchés et bien couverts, se conservera pendant une année et vaudra de 20 à 40 pour cent de plus que le beurre commun.

PROCÉDÉ POUR FAIRE RENDRE AUX ENFANTS UN OBJET AVALÉ.—Il arrive souvent qu'un enfant avale l'objet qu'on laisse à sa portée ou avec lequel il joue, pièce de monnaie, bouton ou bille.

Voici, pour faire rendre cet objet, un moyen proposé et employé deux fois avec succès, fort simple et à la portée de la première infirmière venue. Il consiste à coucher l'enfant à plat ventre sur une table en laissant déborder la tête qu'un aide soutient, puis à introduire le doigt dans la bouche pour déprimer la langue ; aussitôt, l'objet avalé glisse le long du doigt de l'opérateur et tombe à terre.

Ce procédé n'est peut-être pas élégant, mais il est expéditif, peu douloureux, sans danger et facile à appliquer.

BISCUITS ANISÉS POUR LE THÉ.—Prenez 8 œufs, le poids de ces œufs de sucre pilé, délayez les jaunes d'œufs avec le sucre, ajoutez une demi-livre de fleur de farine et 10 à 15 grammes d'anis entiers. Battez les blancs en neige, mêlez le tout ensemble en tournant toujours du même côté et le plus vite possible. Graissez une poêle avec du beurre, saupoudrez de sucre et mettez au four à feu doux. Coupez ensuite des tranches de la dimension d'un biscuit et remettez au four pour sécher, à un feu très-doux.

ENCER A COPIER.—On dissout 30 grammes de campêche sec dans 250 grammes d'eau chaude additionnée de 7 grammes de cristaux de soude.

Lorsque la dissolution est faite, on y ajoute 30 grammes de glycérine (densité, 1,25), 8 décigrammes de chromate neutre de potasse dissous dans un peu d'eau, et 7 grammes de gomme arabique en poudre (dissoute dans aussi peu d'eau que possible).

Cette encre se conserve bien, ne noircit pas, n'attaque pas les plumes métalliques, et copie parfaitement sans l'aide des presses à copier. Elle ne copie pas avec la presse à copier ordinaire.

LES PAPES

Pie IX est le 252^e Pape. Sur ces papes, 15 furent Français, 13 Grecs, 8 Syriens, 6 Allemands, 5 Espagnols, 2 Africains, 2 Savoisiens, 2 Dalmates, 1 Anglais, 1 Portugais, 1 Hollandais, 1 Suisse, 1 Candiot, l'Italie a fourni le reste.

A partir de 1523, tous les papes ont été pris parmi les cardinaux italiens.

70 évêques de Rome ont été proclamés.

Sur les 252 pontifes, non compris Saint-Pierre, 8 sont morts sans avoir siégé un mois, 30 ont siégé moins d'un an à deux, 54 de deux ans à cinq ans, 51 de quinze à vingt ans.

Pie IX, par les années de son pontificat, a dépassé en 1874 tous les pontifes romains.

Pour l'âge, il y a encore devant lui un assez grand nombre de ses prédécesseurs.

Sont morts à 82 ans passés : Alexandre VIII (1689-1691) et Pie (1775-1809.)

Morts à 83 ans passés : Paul IV (1555-1558) ; Grégoire VIII (1655) ; Benoit XIV (1749-1758) ; Pie VII (1800-1823.)

Morts de 84 à 86 ans : Paul III (1534-1549), 14 ans ; Boniface VIII (1284-1302) ; Clément X (1660-1676) ; Innocent XII (1691-1700.)

Morts de 90 à 92 ans : Jean XII, d'Avignon (1510-1534) ; Clément, mort à 100 ans ; Grégoire IX (1287-1241).

MÉLANGES

LA CORDE ET LA GUILLOTINE.—La guillotine supplanta la corde en 1791, sous le prétexte philanthropique que la mort par le premier de ces instruments était plus douce que l'autre, ce qui n'a jamais été prouvé. Il paraît que l'on songe, en France, aujourd'hui, à revenir au mode antique et toujours nouveau de la pendaison. Une feuille parisienne publiée, à ce sujet, les remarques qui suivent :

« Le supplice de la corde voit augmenter chez nous le nombre de ses adhérents chaque fois que la machine à tuer élève ses deux bras sur la place de la Roquette. Je ne cite que pour mémoire cette pétition qui, il y a un an, après je ne sais quelle exécution, courut les cafés demandant la suppression du couteau au bénéfice de la corde, qui agit plus sûrement et plus proprement. Aujourd'hui, il est des gens qui disent qu'il est moins répugnant de pendre un cadavre que de le décapiter—car ces personnes soutiennent que Walker était mort de peur avant d'arriver à l'échafaud. C'est à ce sujet que j'ai peu de mots à dire.

« Je ne sais si quelque instruction indique aujourd'hui la conduite à tenir par l'exécuté dans le cas, qui n'a rien d'impossible, où le condamné mourrait, entre le moment où il en a pris possession et l'instant de l'arrivée à l'instrument. Ce que je sais, c'est qu'il y a trente ans, alors que les suppliciés faisaient souvent un grand chemin de la prison à l'échafaud, rien de semblable n'existait. A preuve l'histoire suivante qui s'est passée en province :

« J'y ai vu guillotiner une jeune femme de vingt-deux ans qui avait tué son jeune enfant en lui enfonçant, au moyen d'un bâton, du savon vert dans la gorge. Je la vois encore. Elle était remarquablement jolie et petite ; c'était presque une naine. ... Après le supplice, l'exécuteur s'en fut trouver le greffier chargé de verbaliser et lui dit catégoriquement que la femme était morte sur la charrette durant le trajet ainsi que l'affirmait le prêtre qui l'avait assistée.

—Et vous lui avez coupé la tête tout de même ; s'écria le procureur général à qui l'affaire fut soumise.

—Qu'eussiez-vous fait à ma place ? répondit simplement l'exécuteur ; l'ordre du parquet qui me dit de guillotiner ne dit pas que pour cela le condamné qu'on m'a délivré contre reçu doive être vivant. Je n'ai fait que mon devoir.

« On écrivit au ministère de la justice où les cartons engluèrent le papier. Mais chaque fois que l'exécuté en question fut appelé à agir, il ne manquait pas d'envoyer au procureur général une lettre lui demandant ses instructions pour le cas où son client mourrait en route. Il est mort à son tour sans jamais avoir reçu de réponse. »

Entre candidat et électeur :

—Vous voterez encore pour moi ? Je vous ai bien représentés à la dernière chambre ?

—Je vous y ai vu ! vous nous représentiez comme quand nous dormons.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.